

Quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime
et le traitement des délinquants
(Kyoto, Japon, 17-26 août 1970)

**POLITIKES DE DÉFENSE SOCIALE
ET PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT**

Document de travail préparé par le Secrétariat



NATIONS UNIES
New York, 1970

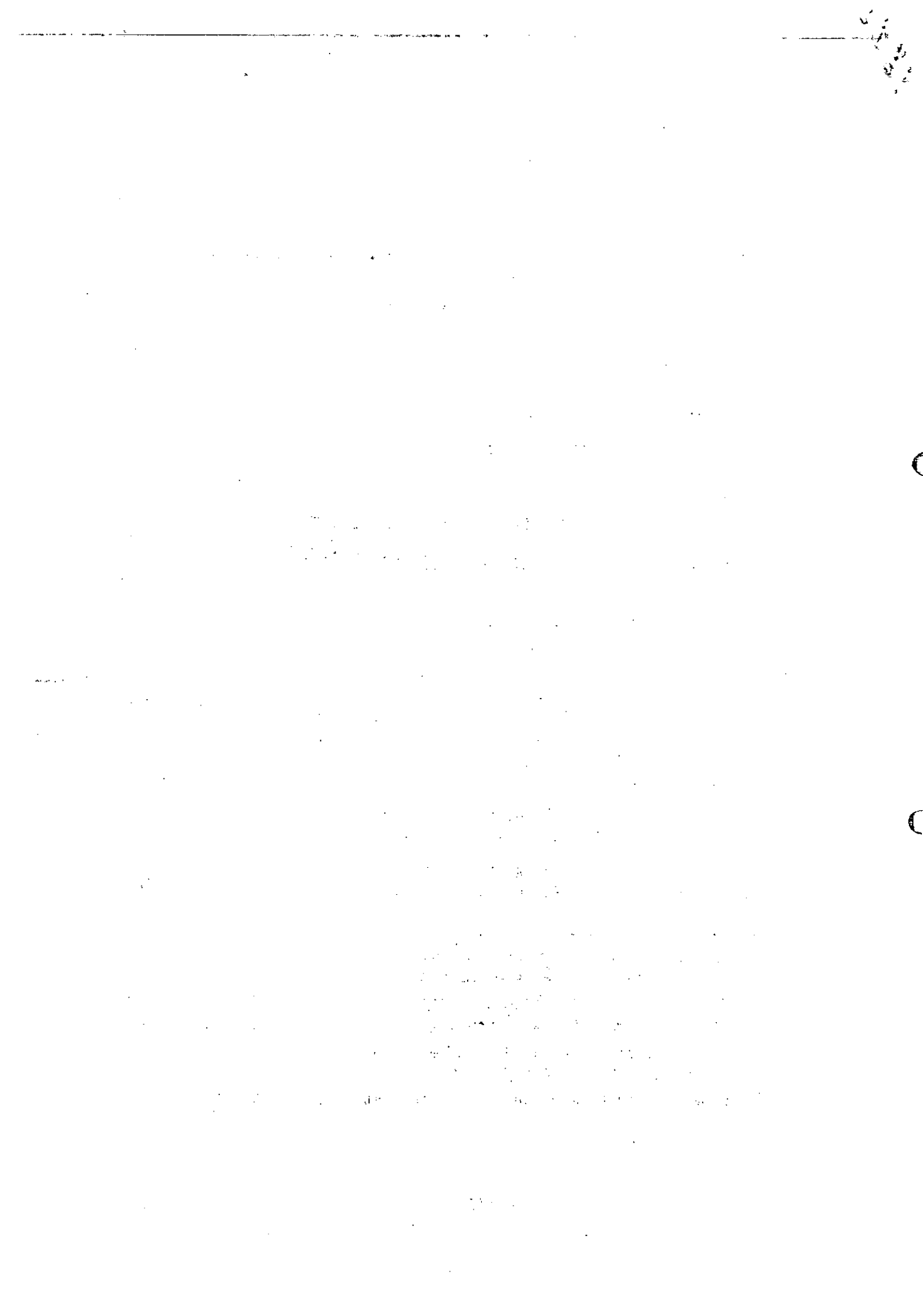


TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 4	1
<u>Chapitres</u>		
I. LE CRIME ET LE DEVELOPPEMENT	5 - 11	2
II. FORMES ET RYTHMES DE L'EVOLUTION ET DU DEVELOPPEMENT .	12 - 22	5
Caractère prévisible du comportement et de l'évolution	18 - 22	6
III. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT POUVANT AVOIR UN EFFET CRIMINOGENE	23 - 45	9
A. Aspects principaux du développement	26 - 42	10
1. Urbanisation	27 - 33	10
2. Industrialisation	34 - 36	13
3. Croissance démographique	37	14
4. Migration intérieure	38 - 39	15
5. Mobilité sociale	40	15
6. Progrès technique	41	16
7. Ensemble de facteurs de criminalité et de développement	42	16
B. Transformations qui sont tout particulièrement liées à la délinquance juvénile	43 - 45	17
IV. CATEGORIES D'INFRACTIONS DONT LA FREQUENCE TEND A S'ACCROITRE AVEC LE DEVELOPPEMENT	46 - 53	19
V. PLANIFICATION ET PROGRAMMATION	54 - 113	22
A. Organisation de la lutte contre le crime en fonction des causes de la criminalité et en vue de les éliminer	64 - 76	25
1. Caractère limitatif des données	65 - 67	25
2. Planification en vue du développement et données nécessaires aux fins recherchées	68 - 76	26
B. Détermination des buts ou des objectifs à atteindre	77 - 80	30

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
C. Schéma des investissements	81 - 110	31
1. Investissements intersectoriels	83 - 95	31
2. Investissements dans un même secteur	96 - 110	36
D. Evaluation	111 - 113	41
VI. FORMES QUE PEUT PRENDRE L'ORGANISATION DE LA DEFENSE SOCIALE	114 - 126	42
VII. OBSERVATIONS CONCERNANT LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	127 - 136	46
A. Atouts	127 - 133	46
B. Handicaps	134 - 135	47
C. Considérations	136	48
VIII. ASPECTS INTERNATIONAUX DE LA PREVENTION DU CRIME ET DE LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE	137 - 144	49

INTRODUCTION

1. Les mesures qui sont prises pour prévenir le crime ou le combattre constituent des investissements : elles absorbent des ressources pourtant maigres, qui auraient pu être affectées à d'autres utilisations. Tout développement qui ne permet pas en fin de compte d'assurer une répartition plus équitable de ses fruits (et de faire en sorte qu'ils soient goûtés en toute quiétude) est une entreprise contestable. Aussi, serait-ce par définition manquer de réalisme que de séparer nettement la politique de défense sociale d'un pays de sa planification du développement national.
2. Le système judiciaire d'un Etat en matière pénale, ainsi que son organisation pénitentiaire font autant partie de ses moyens de développement que ses services administratifs, son réseau de communications ou ses services de santé. Qu'ils ne se voient peut-être pas accorder une certaine priorité dans les dépenses de développement ne doit pas masquer le rôle important qu'ils jouent pour encourager la croissance nationale et soutenir les efforts de développement à tous les niveaux. Les préoccupations qui ont été récemment manifestées dans les pays industrialisés à l'égard des problèmes du milieu humain et de la qualité de la vie renforcent l'argument selon lequel les effets secondaires d'un développement national entrepris selon une conception trop étroite risquent de faire gravement obstacle à l'accroissement de la productivité et même à la généralisation de l'enseignement et à l'amélioration générale de la santé, tous phénomènes que l'on associe à la prospérité.
3. Depuis un certain temps on étudie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies le rapport qui existe entre le développement et la criminalité. La prévention du crime dans le contexte du développement national a été étudiée par le Groupe consultatif des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est réuni à Genève du 6 au 16 août 1968. Les recommandations du Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, notamment le rapport sur sa réunion de décembre 1966 (E/CN.5/408), fournissent d'utiles indications pour l'étude du sujet.
4. Les idées sur lesquelles repose le présent exposé ont donc pris corps petit à petit, et dans diverses régions du monde, depuis le troisième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à Stockholm en 1965. On les reprend maintenant pour mettre en évidence les problèmes que pose la question de la prévention du crime dans ses rapports avec le développement national, après qu'ils soient examinés par le quatrième Congrès.

I. LE CRIME ET LE DEVELOPPEMENT

5. A mesure qu'un pays commence à aller de l'avant, à sortir de ses traditions et à réagir aux influences extérieures ou aux idées nouvelles en se modernisant, en s'industrialisant et en concentrant sa population dans des zones urbaines, on constate que ses habitants, et en particulier ceux qui appartiennent aux jeunes générations, saisissent les possibilités nombreuses et nouvelles qui s'offrent à eux. Ce faisant, un certain nombre d'entre eux - peu élevé à l'origine, mais qui ne cesse de croître - succombent aux tentations et se procurent des satisfactions illicites par des activités criminelles.

6. On n'a pas encore suffisamment dégagé ou compris le rapport qui existe entre les transformations apportées à la structure économique et sociale d'un pays et les attitudes et le comportement de ses habitants; quoiqu'il en soit, ce sont les jeunes générations qui sont le plus atteintes. Avec le nouveau développement, les jeunes sont les plus vulnérables à la délinquance. Il est notoire que les groupes d'âges les plus jeunes prennent une part de plus en plus importante au crime au fur et à mesure des progrès du développement et de la croissance de la nation. Leur pourcentage par rapport au nombre total des délinquants arrêtés, déférés devant les tribunaux, mis en liberté surveillée, confiés à des institutions ou placés sous le régime de la liberté conditionnelle commence alors à augmenter. Le fait, signalé par plusieurs pays, que ce sont dans les groupes d'âges les plus jeunes que le nombre des délinquants et celui des crimes qu'ils commettent tendent à augmenter, est également révélateur. Alors qu'il fût un temps où c'était au niveau des jeunes adultes que le problème se situait, c'est maintenant à celui des jeunes adolescents que, dans bien des pays, il se place.

7. On peut partiellement expliquer ce phénomène par l'augmentation de la population, l'évolution culturelle, le nombre de plus en plus élevé des lois adoptées et bien entendu, par l'enthousiasme naturel de la jeunesse, son amour de l'aventure et même de la violence, dans la plupart des sociétés tolérantes. Cependant, avec la croissance des villes modernes, il est abondamment prouvé depuis longtemps que le problème du crime qui se pose aujourd'hui à la société n'est nullement un débordement accidentel d'enthousiasme, un excès compréhensible d'exubérance juvénile, pas plus qu'il n'est un simple phénomène statistique qui s'expliquerait, sur le plan technique, par l'évolution juridique ou démographique qui se produit dans les groupes d'âges, par l'amélioration des systèmes de rassemblement des données ou par un empressement excessif à légiférer ou à assurer le respect des lois. L'impression que la délinquance juvénile est un problème non seulement apparent mais réel, et que sa gravité et sa portée ne cessent de croître, a été renforcée par les cinq études sur les tendances de la délinquance juvénile que l'Organisation des Nations Unies a fait effectuer en Belgique, en Inde, dans la République arabe unie, en Yougoslavie et en Zambie (SOA/SD/C.S. 1 à 5, 1966). Dans ces études, on a examiné certaines des explications généralement offertes et on les a confrontées avec les faits tels qu'ils se présentent dans les cinq pays. Il n'en reste pas moins que la gravité de la délinquance juvénile est encore loin d'être la même dans les pays en voie de développement et qu'elle dépend en grande partie de la portée de la législation et des concepts qui sont appliqués en matière de délinquance.

8. Devant l'augmentation apparente de la criminalité à mesure que le développement se poursuit et la possibilité qui s'offre alors de prévenir le crime par une planification et une programmation plus efficaces, on est amené à se poser les questions fondamentales suivantes :

a) Dans quelle mesure le crime est-il un élément nécessaire de l'évolution économique et sociale?

b) Dans quelle mesure est-il une conséquence de l'évolution? L'évolution ou le développement sont-ils possibles sans une délinquance accrue?

c) Si des transformations de la structure économique et sociale doivent conduire à une criminalité accrue :

i) quelles sont les formes et les aspects de l'évolution et du développement qui sont les plus liés à ces taux plus élevés de délinquance?

ii) quelles sont les catégories d'infraction qui augmentent (et celles qui diminuent) en fonction des transformations de la structure socio-économique?

d) Comment la planification et la programmation peuvent-elles être modifiées (sans nuire aux principaux buts recherchés) :

i) pour réduire la capacité d'engendrer le crime qu'ont les formes et les aspects du développement les plus liés à l'augmentation de la délinquance?

ii) pour renforcer les éléments de prévention du crime dans le développement national et les lier plus directement à la planification afin qu'ils contribuent davantage à la croissance économique?

Ce sont là de vastes problèmes qui pourraient donner lieu à de stériles discussions sur le plan théorique. Or, il n'est rien de théorique dans les ressources hautement productives que les planificateurs sont déjà obligés d'affecter à la lutte contre le crime, et les décisions qu'ils doivent prendre à propos de ces affectations seront influencées par la position qu'ils adopteront à l'égard des questions évoquées ici. Il se peut que les concepts puissent difficilement être mis en pratique, mais il ne faut pas oublier que les vastes sommes qui sont perdues, transférées ou converties chaque année par l'augmentation du crime ont

des répercussions sur l'économie, en déséquilibrant les investissements et en faisant monter le coût de la vie 1/. Quoiqu'il en soit, des décisions sont prises et il est donc nécessaire d'adopter des mesures pratiques en vue de rationaliser les dépenses, canaliser le flot des ressources et encourager un développement plus efficace accompagné d'une moindre délinquance.

9. Ce n'est sans doute pas dans un proche avenir que seront fournies les réponses aux deux premières questions énoncées au paragraphe 8. Celles-ci ont fait l'objet de nombreuses études sur l'évolution sociale, ainsi que sur le crime 2/. A certains égards, il s'agit d'une question de sémantique, qui dépend de la façon dont sont employés des termes tels que "évolution", "crime" et "délinquance". Néanmoins, le rapport qui existe entre les transformations structurelles du système socio-économique et l'incidence des infractions à la loi est d'une importance fondamentale aux fins de toute discussion sur la prévention du crime. La nature précise des liens entre les deux choses n'est peut-être pas encore connue, mais la corrélation que l'on constate doit être étudiée. Et si on envisage de planifier, il faudrait alors prendre position à l'égard de ce problème, même s'il n'est pas résolu.

10. Les deux questions qui concernent le rapport existant entre l'évolution et l'augmentation des taux de délinquance ainsi que les catégories d'infraction, sont examinées dans les sections III et IV du présent exposé. On y étudie l'incidence que peuvent avoir sur le crime différents niveaux et aspects du développement économique et social et on y passe brièvement en revue les diverses catégories d'infractions. Toutefois, la question fondamentale sur laquelle porte le présent document est celle des moyens de planifier en vue de prévoir et de prévenir le crime : elle fait l'objet de la section V.

11. On s'est efforcé, dans les pages qui suivent, d'éviter de trop simplifier des questions qui sont vraiment fort complexes, et on a cherché à présenter chaque sujet en évoquant ses difficultés mais sans rien trancher, afin de permettre au Congrès de les examiner de façon plus approfondie. Toutefois, comme la brièveté oblige à faire un choix, il est évident que les questions traitées ici peuvent tout aussi bien être envisagées dans une autre optique ou selon d'autres méthodes.

1/ C'est ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique on signale qu'un grand magasin a à son service une force de police dont l'effectif est supérieur à celui de la police de Chicago (14 000 hommes) et qu'il incorpore dans ses prix 1,5 p. 100 (environ 120 millions de dollars) de son chiffre d'affaires de 8 milliards de dollars pour compenser la perte des marchandises volées. On signale également qu'en 1968 une chaîne de magasins d'alimentation a perdu en marchandises volées plus qu'elle n'avait fait de bénéfices. A cela il faut ajouter le crime organisé et la corruption ou la concussion qui existent dans de nombreux pays. (Il convient d'ajouter que le grand magasin dont il s'agit a ultérieurement rectifié les chiffres susmentionnés, indiquant qu'ils étaient moins élevés. La situation générale demeure cependant incontestée. Le crime fait monter les prix.)

2/ Voir les documents des Congrès précédents.

II. FORMES ET RYTHMES DE L'EVOLUTION ET DU DEVELOPPEMENT

12. De toute évidence, les changements qui interviennent dans une société vont du plus superficiel au plus profond. Cet éventail de possibilités se situe entre deux extrêmes : d'une part, la révolution totale ou la transformation complète, et, d'autre part, des changements si lents et si imperceptibles qu'une petite communauté de type simple demeure en apparence la même pendant des siècles. Aucun de ces extrêmes ne facilite la tâche du spécialiste de la planification socio-économique ou du criminologiste. La révolution totale fait passer le pouvoir dans d'autres mains, renverse la hiérarchie sociale, réforme les tribunaux et la police et transforme les lois, les valeurs et les attitudes. Ce faisant, elle supprime certaines catégories de délits et en crée d'autres, mais elle rend extrêmement difficile toute comparaison entre l'époque prérévolutionnaire et l'époque post-révolutionnaire. D'autre part, quand il y a très peu de changements (par exemple, dans le cas d'une petite tribu qui a vécu quasiment de la même façon pendant des siècles), toute "planification", dans la mesure où elle existe, est réduite aux préparatifs saisonniers ou aux cycles de production annuelle; et, étant donné que presque tous les types de déviation sont "antisociaux", il n'est pas toujours facile de distinguer l'acte délictueux de ce qui pourrait tout aussi bien être qualifié d'acte contraire à la morale ou à une loi en matière civile.

13. L'étude de la délinquance et des transformations socio-économiques porte donc sur les types d'évolution, situés entre les deux extrêmes, dont le rythme peut aller du soutenu au rapide; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'évolution, et non de révolution; la société peut encore se transformer, mais le processus prendra plus de temps et tendra à être plus systématique, et il y aura toujours des points de comparaison avec les conditions antérieures. L'évolution prend souvent la forme d'un développement délibérément provoqué par des stimulants économiques (parfois d'ordre financier), par la mobilisation des ressources, par l'établissement d'un ordre de priorité et la fixation d'objectifs et par le choix des programmes propres à amener les changements voulus. Parfois, la transformation est fortuite et involontaire, provoquée peut-être par des forces ou des facteurs qui échappent au contrôle de la communauté intéressée. Qu'il soit ou non planifié, le progrès économique et social se traduit ordinairement par une augmentation et un changement de structure de la production, et s'accompagne de l'industrialisation, de l'apparition de nouvelles institutions, d'un exode vers les villes, et en général d'une plus grande mobilité sociale et d'une désintégration de la famille.

14. En outre, le public est maintenant forcé de constater que les changements ont des effets secondaires qui ne sont pas toujours prévus ni souhaités par exemple taux élevés de croissance démographique, migration interne excessive, prolifération des bidonvilles et des taudis urbains, ou pollution de l'eau et de l'air.

15. Les infractions pénales se produisent et semblent se multiplier avec l'accélération de l'évolution ou du développement. On peut les considérer comme une conséquence imprévue, directe ou indirecte, de ce développement. D'autre part, l'illégalité peut être, dans une certaine mesure, nécessaire au développement lui-même. Nombre de partisans de réformes pénales ont dû agir illégalement, au début pour appeler l'attention sur les changements nécessaires. De même l'inobservation des lois en matière civile a été utilisée comme moyen illégal d'obtenir une réforme législative; pour ne citer qu'un exemple, les syndicats étaient autrefois illicites. Les premières accumulations de capitaux peuvent être contraires à la coutume établie dans une société traditionnelle 3/. Il existe des situations marginales où il n'est pas toujours facile d'établir une nette distinction entre ceux qui sont à l'origine des lois et ceux qui les enfreignent, et où il arrive que ces derniers deviennent les piliers d'une société nouvelle 4/.

16. Dans tout pays, la délinquance est tout particulièrement liée aux lois que le développement peut inspirer et à l'élévation du niveau de l'éducation. Le premier facteur détermine les cas dans lesquels on doit considérer qu'il y a conduite délictueuse; le second influe sans doute profondément sur les critères en fonction desquels un comportement est acceptable ou inacceptable.

17. Cela étant, la délinquance en tant que phénomène social peut être, en fait, dans une certaine mesure :

a) L'un des résultats de l'application de normes périmées à une époque où elles n'ont plus de place mais où la loi n'a pas été modifiée;

b) Un effet secondaire indésirable du développement, qui annule en partie ses avantages et entrave quelques peu son progrès;

c) Un moyen inévitable d'assurer l'adaptation culturelle et une phase nouvelle du processus de développement. Par exemple, les mêmes qualités qui produisent les délinquants (telles que le goût du risque, l'agressivité et l'âpreté au gain) produisent également les promoteurs et les chefs d'entreprise.

Caractère prévisible du comportement et de l'évolution

18. Le rapport qui existe entre le comportement humain et l'évolution sociale est le facteur essentiel pour comprendre non seulement la délinquance, mais le développement lui-même. La motivation est au coeur du problème lorsque l'on cherche à mobiliser les ressources humaines, et il ne faut jamais la perdre de vue dans la planification du développement. Certains gouvernements parmi les plus pauvres peuvent résister à

3/ "...Schumpeter aimait à dire que la banque est née d'un acte délictueux, savoir celui qui consiste à offrir à l'emprunteur ce qui, en fait, n'appartient pas au prêteur". Talcott Parsons, Theories of Society, Introduction à la deuxième partie, vol. I (New York, Free Press of Glencoe, 1961), p. 255. De grands hommes d'affaires ont été également convaincus d'activité délictuelle - encore qu'on n'ait pu leur reprocher que des agissements de "criminels à col blanc" - au cours de l'édification des empires qui ont plus tard favorisé la prospérité.

4/ Voir Mabel Elliott, "Our frontier heritage", Social Desorganization (New York, Harper and Bros., 1961), p. 543 et suivantes.

la tentation d'offrir des avantages sociaux, pourtant fort nécessaires, qui risqueraient d'être difficiles à maintenir et dont le financement se ferait au détriment des investissements à plus long terme dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme ou le commerce, qui ont une influence déterminante sur les niveaux de vie; mais ces gouvernements savent très bien que leur politique doit compter, dans l'immédiat, avec la réaction de l'opinion publique. Il faut persuader la population de faire les sacrifices et les efforts nécessaires au développement. On s'efforce souvent, dans les pays en voie de développement, de modifier non seulement les attitudes et le comportement, mais aussi les institutions et les structures de base, en vue de promouvoir le progrès économique et social 5/. Ces mêmes modifications influenceront à leur tour sur les lois qui seront adoptées sur l'incidence du crime.

19. Les sociologues et les psychologues ont montré qu'à mesure que l'évolution s'accélère, la nature humaine est forcée de s'adapter et de se réadapter encore plus vite à une existence kaléidoscopique. Les concentrations urbaines, la réduction progressive de l'espace vital et l'indifférence de plus en plus généralisée de la communauté, à mesure que des masses de gens sont amenés à vivre et à travailler dans une étroite promiscuité sont autant de phénomènes liés, dit-on, à l'agressivité, à la tension nerveuse et à la désorientation croissantes qui caractérisent notre époque. On ne saurait s'étonner, dans ces conditions, qu'un nombre de plus en plus grand de gens éprouvent un sentiment d'impuissance, qu'ils cherchent à obtenir des compensations par des procédés illégaux, qu'ils essayent de s'enrichir par des moyens rapides, qu'ils donnent libre cours à leur impatience et à leur égoïsme et contribuent ainsi à une recrudescence de la criminalité.

20. Si l'augmentation de la délinquance n'est pas, en fait un élément constitutif ou même nécessaire de l'évolution accélérée que connaît le monde contemporain, elle est néanmoins un phénomène parfaitement prévisible. Nous ne savons peut-être pas exactement où, chez qui et quand il se produira, mais en règle générale nous savons qu'il se produira et nous commençons à être capables de prédire ce risque. Il est étroitement lié au passage d'une société fermée à une société ouverte et aux changements qui interviennent dans l'échelle des valeurs à mesure que la société se développe. Il ne saurait être question de retourner aux formes de vie simples. Nous sommes en effet trop nombreux et trop soucieux d'améliorer nos conditions de vie. Nous devons donc nous attendre, semble-t-il, à une certaine incidence du crime. On peut même l'accepter comme étant le prix du développement, mais, de même que tout autre prix, il faut le maintenir aussi bas que possible. Du simple fait qu'il est possible de prévoir une augmentation de la délinquance, on devrait pouvoir s'y préparer en adoptant des politiques et des programmes de prévention du crime. Ces politiques et ces programmes ne peuvent cependant pas être statiques, ni fondés sur l'expérience du passé 6/. Ils doivent être orientés vers l'avenir, être dynamiques et souples,

5/ Pour l'importance des changements de structure dans le développement, voir le rapport du Comité de la planification du développement sur sa sixième session (Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-neuvième session, supplément No 7).

6/ Voir le rapport du Groupe consultatif des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (Genève, 6 au 16 août 1968), par.46 (ST/SOA/91).

et faire partie intégrante du processus même du développement. C'est là un idéal plus facile à énoncer qu'à réaliser dans la pratique. Il exige une étroite collaboration entre les responsables de la planification générale et les criminologistes, qui doivent chercher mutuellement à comprendre les problèmes respectifs et unir leurs efforts pour formuler des politiques, des plans et des programmes destinés à prévenir le crime. Cette entreprise pourrait consister :

- a) A rendre le crime plus difficile à commettre dans l'impunité;
- b) A faire preuve de plus de tolérance à l'égard des comportements qui ne peuvent être contrôlés par la loi;
- c) A faire participer plus effectivement les jeunes au développement de leur pays;
- d) A mieux guider les adolescents les plus vulnérables (c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux groupes d'âges les plus enclins à la délinquance) et à leur offrir de plus amples possibilités d'activités créatrices;
- e) A mieux planifier et mieux évaluer les divers investissements effectués dans des projets et programmes de défense sociale;
- f) A prendre des dispositions spéciales en faveur des groupes particulièrement exposés - les chômeurs, par exemple, les abandons scolaires ou les criminels endurcis (c'est-à-dire les criminels agressifs, psychopathes ou incapables de se contrôler).

Naturellement la stratégie, la méthode et la formule varieront d'un pays à l'autre et selon les conditions locales.

21. Il faut reconnaître, toutefois, qu'on peut reprocher à toutes ces mesures préventives de n'avoir qu'une valeur purement hypothétique, étant donné que nous ne pouvons pas préciser les causes de la criminalité et qu'il n'existe encore aucun moyen certain d'empêcher le crime. Toute action ou inaction dans ce domaine est donc sujette à critique. Même si l'on réussit à obtenir la participation des jeunes ou à leur offrir les moyens de développer leurs aptitudes individuelles, on ne peut avoir l'assurance d'une diminution de la délinquance.

22. Il est évident, cependant, qu'il ne faut pas attendre pour faire quelque chose, que ces questions puissent être résolues de manière satisfaisante grâce aux résultats de recherches prolongées. En entreprenant une action prudente selon des principes qui ont déjà fait leurs preuves, tout en procédant régulièrement à des évaluations et à des réexamens, ou donnera aux responsables de la planification générale et aux criminologistes la possibilité de mieux comprendre le crime et de mieux le prévenir.

III. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT POUVANT AVOIR UN EFFET CRIMINOGENE

23. Des bouleversements sociaux de toutes sortes ont été associés à la délinquance ou à la criminalité; aussi est-il nécessaire de préciser que les considérations qui suivent ne partent nullement de l'hypothèse qu'il existe des phénomènes universels dénommés "criminalité" ou "délinquance juvénile" qui se manifestent de la même façon dans tous les pays; elles ne supposent pas non plus que le développement soit un processus immuable, quelles que soient les conditions dans lesquelles il s'insère. On peut dire, toutefois, qu'il existe dans les divers aspects du développement certaines constantes que l'on a tendance à associer à la délinquance, encore qu'elles puissent se manifester et être perçues de manière différente.

24. Dans différentes régions du monde, la criminalité a été attribuée respectivement aux facteurs suivants :

a) "L'accroissement de la population, les migrations des campagnes vers les villes, la pauvreté, le matérialisme, l'insuffisance des services d'enseignement, certaines activités dans le domaine de l'emploi et celui des loisirs, les possibilités qui s'offrent, dans les villes, de commettre des délits contre les biens" 7/.

b) "La désintégration de la famille, les migrations massives, la pauvreté" 8/.

c) "La transformation des structures familiales, le fait que les mères travaillent, les conditions de logement, l'éducation, les migrations des campagnes vers les villes, les grands moyens d'information" 9/.

25. Il est bien évident que la plupart de ces éléments ou facteurs regroupent en fait des sous-ensembles étroitement imbriqués de facteurs, de phénomènes et de processus d'adaptation. Par ailleurs, l'incidence de chacun de ces éléments sur la

7/ Sanga Linasmita, "Report on the Results of the Research on Causes of Certain Types of Offences Committed by Children and Juveniles, Bangkok, 1965", analysé par W. H. Nagel, expert de l'ONU (assistance technique), spécialiste de la délinquance juvénile, dans son rapport intitulé "Juvenile Delinquency in Thailand", Bangkok, 1967, p. 116-126. Cité par A. A. G. Peters dans "Comparative Survey of Juvenile Delinquency in Asia and the Far East", Institut des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Fuchu, Tokyo, 1968.

8/ Troisième séminaire des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants dans les pays arabes, Damas (Syrie), 26 septembre-5 octobre 1964, p. 6-9 (ST/TAO/SER.C/81).

9/ Ministère de la justice : "Present state of juvenile delinquency and countermeasures in Japan" (Tokyo, 1965).

criminalité est seulement potentielle. Aussi, importe-t-il de se souvenir, d'une part, que parmi ceux qui ont été exposés aux facteurs dits "criminogènes" inhérents au développement, on compte beaucoup plus de non-délinquants que de délinquants - si bien que ces facteurs ne sont criminogènes que dans certaines circonstances et pour une minorité seulement - et, d'autre part, que ces facteurs sont liés à certaines conditions ou influences que l'on retrouve presque invariablement dans toute situation de développement ou dans toute monographie sur la psychologie du délinquant.

A. Aspects principaux du développement

26. On trouvera, ci-après, une brève analyse des principaux aspects du développement que l'on estime capables d'avoir des effets criminogènes 10/.

1. Urbanisation

27. Parmi les transformations structurelles liées au développement, l'urbanisation, qui accompagne généralement la croissance économique, est celle à laquelle on attribue le plus volontiers, où que ce soit, l'augmentation du nombre des crimes et délits de toutes catégories, et notamment l'aggravation de la délinquance juvénile. Des enfants livrés à eux-mêmes dans les rues d'une ville posent un problème, alors que dans un village, tout le monde s'occupe des enfants. A la ville, le vol est plus facile, plus amusant, plus tentant. Une société urbaine complexe est plus propice à la formation de gangs, de clans, de bandes organisées et de petits groupes d'associés. Les ouvrages sur la criminalité en milieu urbain contiennent d'abondants développements sur ce thème. Les statistiques montrent que la criminalité augmente à mesure que se développe une ville, et il semblerait qu'au-delà d'une certaine dimension, le rythme de l'accroissement de la criminalité soit plus rapide que celui de la croissance de la ville. Il faut toutefois se garder de généraliser, car en l'occurrence, la structure de la population, la disposition des quartiers industriels et des quartiers résidentiels et les traits culturels de la population considérée jouent un rôle très important, sans compter que les méthodes utilisées pour établir les statistiques sont loin d'être les mêmes partout 11/.

10/ Si l'on n'a pas consacré une rubrique spéciale à la pauvreté, pas plus d'ailleurs qu'à la richesse, ce n'est pas parce qu'il s'agit de facteurs sans importance, mais au contraire parce que leur importance n'est que trop évidente - et qu'il s'agit de notions éminemment relatives. Dans la mesure où la planification du développement vise toujours à élever les niveaux de vie, il y a des chances pour que le facteur pauvreté se trouve éliminé.

11/ Il semblerait qu'au Japon, le nombre des infractions graves ait diminué dans certaines villes dont la croissance, d'abord très rapide, s'est ensuite ralentie, et où les conditions de vie s'améliorent. Il s'agit là toutefois d'indicateurs qui demandent à être étudiés davantage avant qu'on ne puisse en tirer des conclusions.

28. Il va de soi que l'urbanisation est un processus non seulement sociologique et économique, mais aussi psychologique. L'urbanisation s'accompagne de changements de tous ordres, que ce soit dans la répartition de la population, dans les habitudes de travail, dans le logement ou les activités récréatives. Elle met les individus en contact avec de plus en plus de gens appartenant à tous les milieux et elle offre d'innombrables occasions d'enfreindre la loi; l'urbanisation rend aussi la vie plus compliquée, elle imprime un caractère impersonnel aux rapports entre les individus, favorise l'apparition de sous-cultures et relâche le contrôle qu'exerce la société sur le comportement de ceux qui la composent. Elle multiplie les occasions de commettre des délits tout en réduisant les risques d'être découvert, et elle offre un contraste déroutant entre l'extrême richesse et l'extrême pauvreté. En fait, les autres aspects du développement capables d'avoir un effet criminogène qui sont passés en revue plus loin sont très étroitement liés à l'urbanisation qui, bien souvent, est à leur origine.

29. L'urbanisation est un élément indispensable de la croissance économique et du développement social, et elle n'a pas toujours des effets négatifs sur le comportement. Certaines petites zones urbaines ont un faible taux de criminalité, alors qu'on rencontre ailleurs soit une criminalité élevée, soit une forte proportion de délinquants, soit les deux phénomènes à la fois. Par ailleurs, certaines villes où viennent travailler des habitants des villages traditionnels avoisinants se trouvent en quelque sorte à cheval sur deux époques correspondant à des stades divers de développement et d'autres connaissent des migrations saisonnières de main-d'oeuvre. L'urbanisation peut donner naissance à des concentrations urbaines très différentes. Si l'on commence à analyser la notion d'urbanisation, le problème se ramifie. On en vient, par exemple, à se demander si les individus les plus urbanisés sont ceux qui commettent le plus d'infractions. Et par "individus les plus urbanisés", faut-il entendre ceux qui sont le mieux adaptés à la vie urbaine ou ceux qui résident depuis le plus longtemps à la ville? Ou bien s'agira-t-il du nouvel arrivant qui n'a pas encore trouvé sa place et ne parvient pas à faire face aux problèmes neufs que lui pose la vie urbaine? De toute évidence, ces diverses situations comportent des facteurs criminogènes agissant de manière différente sur des catégories différentes de la population. Les désordres du comportement les plus graves s'observent souvent chez des gens qui sont nés à la ville ou y résident depuis longtemps, mais ne sont pas encore parvenus aux positions sociales ou aux professions qui sont tenues, dans la société urbaine, pour des symboles de réussite. Cela soulève à nouveau l'épineuse question de savoir si ces jeunes gens peuvent être considérés comme réellement "urbanisés" et ce qu'il faut entendre au juste par ce terme. On s'est longuement penché sur l'importance du rôle que jouent les sous-cultures et les sous-groupes dans le processus d'intégration à une société donnée, et le rapport inversement proportionnel pouvant exister entre l'incidence du comportement illégal et le nombre des voies légitimes d'accès à la réussite.

30. Il convient de ne pas perdre de vue l'ampleur du phénomène d'urbanisation dans de nombreux pays du monde et son caractère irréversible 12/. Selon des estimations

12/ "Urbanization : development policies and planning", International Social Development Review, No 1 (Publication des Nations Unies, No de vente : 68.IV.I) (anglais et espagnol seulement).

provisoires, la population urbaine du monde, c'est-à-dire le nombre de ceux qui vivent dans des villes, d'au moins 20 000 habitants, a triplé entre 1920 et 1960 13/. La population urbaine de l'Afrique et de l'Amérique latine s'est accrue de près de 70 p. 100 de 1950 à 1960, et à ce rythme actuel, les villes africaines devront abriter d'ici la fin du siècle une population six fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui 14/. A moins que l'on ne s'emploie sérieusement à prévenir la délinquance juvénile en Afrique, il faut s'attendre à ce que la criminalité soit, elle aussi, à ce moment-là, six fois plus considérable que de nos jours, étant donné que dans cette région c'est dans les villes que se commettent la plupart des délits. En Asie orientale et en Asie méridionale, la population urbaine a augmenté de 50 p. 100 entre 1950 et 1960. Ce taux est 2,5 à 3,5 fois plus élevé que le taux d'accroissement de l'ensemble de la population de ces régions. Si l'on tient compte du fait qu'entre 1950 et 1960, la population urbaine de l'Europe ne s'est accrue que de 18 p. 100, on prendra mieux conscience de l'ampleur du phénomène dans les régions en voie de développement 15/.

31. L'urbanisation va généralement de pair avec l'industrialisation (dont il sera traité séparément plus loin); elle aboutit à un système dont les éléments sont de plus en plus interdépendants : les villes attirent en effet une population de plus en plus nombreuse dans leur sphère d'influence, si bien que l'évolution de tout le reste du pays s'en trouve affectée. On peut raisonnablement supposer que dans de nombreux pays en voie de développement, l'industrialisation intensifie, du moins indirectement, les aspects criminogènes de l'urbanisation. Il convient de noter, cependant, que ces mêmes facteurs auxquels on a attribué la criminalité dans les villes et que l'on qualifie maintenant de criminogènes se sont révélés être de véritables stimulants pour un nombre de gens bien supérieur, semble-t-il, à celui des individus qu'ils ont conduit à la délinquance 16/.

32. Enfin, on a soutenu que c'était l'expansion urbaine, surtout lorsqu'elle était rapide et anarchique, ainsi que la mobilité ou l'instabilité inhérentes à la vie urbaine qui étaient véritablement à l'origine de la criminalité. On a constaté que les petites villes, et surtout celles dont le rythme de croissance est modéré, sont souvent moins affectées par la délinquance juvénile que les villes en expansion rapide 17/. En conséquence, à l'occasion de tout effort systématique visant à prévenir la délinquance, il faudrait peut-être faire porter l'attention tant sur le rythme et le type d'urbanisation que sur l'instabilité inhérente à la croissance urbaine. Il ne faut pas oublier non plus que ces facteurs conditionnent

13/ Ibid., p. 10. Voir également Growth of the World's Urban and Rural Population, 1920-2000 (Publication des Nations Unies, No de vente : E.69.XIII.3), 1969, p. 49.

14/ "Urbanization : development policies and planning", p. 39 à 47 et 55 à 62.

15/ Growth of the World's Urban and Rural Population, p. 24.

16/ Il ne faut pas non plus perdre de vue le fait que la criminalité dans les zones rurales peut augmenter par suite du retour d'un certain nombre de délinquants précédemment installés dans des villes ou simplement de l'influence exercée par les villes avoisinantes.

17/ Voir "La délinquance juvénile en Zambie" (SOA/SD/CS.3-1967). On trouvera aussi des données récentes concernant la Pologne et le Japon dans le rapport de la Réunion ad hoc d'experts des politiques de défense sociale dans le cadre de la planification du développement [Rome, 17-23 juin 1969, (document E/CN.5/C.3/R.4/Rev.1)].

manifestement le degré de tolérance d'une collectivité donnée à l'égard des infractions à la loi et que la mesure dans laquelle les crimes et délits sont signalés aux autorités a une nette influence sur la criminalité elle-même. Selon d'autres suggestions, il faudrait distinguer les différentes phases de l'urbanisation, dont certaines favorisent plus que les autres la criminalité; ce ne serait pas l'urbanisation en soi qui favoriserait la criminalité, mais certains de ses à-côtés; enfin, la véritable origine du mal serait le retard de l'industrialisation sur l'urbanisation 18/. En fait, tout dépend sans doute de ce que l'on entend par urbanisation. Il est évident que la thèse selon laquelle l'urbanisation doit s'accompagner d'une industrialisation ne vaut que lorsque l'urbanisation s'effectue dans une société de type industriel. On peut citer maints exemples de grandes villes qui se sont développées en l'absence d'industries et qui tirent essentiellement leur prospérité du commerce et des échanges.

33. Ce sont là des questions qui demandent, bien entendu, à être étudiées plus avant, mais leur importance pour les pays en voie de développement ne fait déjà aucun doute. En raison de la rapidité de leur croissance et compte tenu du fait qu'ils doivent franchir en peu de temps les grandes étapes de la modernisation, il est probable que ces pays connaîtront un taux de délinquance plus élevé que celui de certains pays industrialisés. Toutefois, il y a tout lieu de penser qu'ils pourront éviter d'en arriver là s'ils agissent à temps. L'évolution de la situation dépendra largement de l'efficacité des mécanismes de contrôle de la société et de la planification des mesures préventives à prendre.

2. Industrialisation

34. L'industrialisation accompagne pratiquement toujours l'expansion urbaine. Il existe bien entendu des villes qui doivent leur essor au commerce ou qui sont avant tout des centres administratifs, et se sont relativement peu industrialisées, mais un véritable processus d'industrialisation ne va jamais sans un certain développement urbain, sous une forme ou sous une autre. Quant à savoir dans quelle mesure on peut alors parler d'urbanisation, tout dépend des circonstances. On a fait valoir que les effets de l'industrialisation sur la criminalité se faisaient sentir par l'intermédiaire d'autres facteurs découlant eux-mêmes de l'industrialisation : la mobilité qu'elle créait; la réduction de la famille à l'élément familial principal par suite de la nécessité d'habiter à proximité du lieu de travail et le caractère individuel qu'elle imprimait aux revenus salariaux; les emplois qu'elle offrait aux femmes, qui étaient ainsi empêchées de s'occuper convenablement de leurs enfants; la misère qu'elle menaçait de provoquer lorsqu'elle ne s'accompagnait pas d'un système de sécurité sociale couvrant les risques de maladie ou d'invalidité.

35. Dans les pays en voie de développement, l'essor simultané de l'industrie et des villes tend souvent à attirer les jeunes vers les centres urbains où ils n'arriveront pas à trouver de travail, tandis que leur départ prive les régions

18/ Abdelwahab Bouhdiba, "Criminalité et changements sociaux en Tunisie, Tunis, 1965", p. 79 à 101.

rurales d'une main-d'oeuvre qu'elles auraient pu utilement employer. Le chômage structurel qui s'ensuit est un autre facteur indirect de délinquance juvénile. Ainsi, entre 1955 et 1964, tandis que la production industrielle des pays en voie de développement s'accroissait de 7 p. 100 par an, le nombre des emplois n'a augmenté chaque année que de 4 p. 100 19/. Il faut s'attendre à ce qu'un tel décalage continue partout où la nécessité d'obtenir des prix de revient compétitifs sur les marchés mondiaux implique l'automatisation de la production. Le développement de l'industrie peut se traduire par une diminution constante du nombre d'emplois offerts. Certaines des premières études portant sur les quartiers ayant des taux de criminalité élevés montraient que c'était dans les villes mêmes que l'on trouvait de tels quartiers, là où les taudis étaient entassés autour des usines, des dépôts des chemins de fer et des entrepôts. Mais par la suite, on a souvent constaté que les mêmes problèmes se posaient en banlieue, là où les usines avaient été transférées.

36. Si l'on considère isolément les divers aspects de l'industrialisation, on constate qu'ils comportent tous des éléments positifs et que chacun contribue à la croissance d'une nation donnée. En fait, c'est la combinaison de ces facteurs, en eux-mêmes inoffensifs, qui crée une pression de plus en plus forte, capable de conduire une minorité à la délinquance. Il semble donc que ce soit seulement parce qu'elle se conjugue à tous les autres aspects criminogènes du développement que l'industrialisation provoque une augmentation de la délinquance juvénile.

3. Croissance démographique

37. Si la croissance démographique s'accompagne d'une augmentation de la criminalité, c'est, de toute évidence, parce que de nouveaux membres viennent s'ajouter aux groupes d'âges vulnérables. Un accroissement du nombre des jeunes entraîne, toutes choses égales d'ailleurs, un accroissement proportionnel de la délinquance juvénile 20/. Dans les pays en voie de développement, la structure démographique se modifie souvent en faveur des groupes d'âges plus jeunes - ce qui constitue un facteur d'accroissement de la délinquance juvénile. Plus indirectement, mais de façon non moins importante, une croissance démographique excessive provoque la criminalité, parce que les charges du soutien de famille se trouvent alourdies, les logements déjà petits deviennent encombrés et les établissements scolaires insuffisants et aussi, en règle générale, parce qu'elle entrave bien entendu le développement économique du pays. Il convient cependant de noter une fois de plus que la plupart de ces influences ont stimulé l'esprit d'entreprise et conduit au succès autant qu'au crime. Tout dépend de la personne.

19/ Annuaire statistique des Nations Unies et Bulletin mensuel de statistiques, numéros divers.

20/ On a dit à la Réunion ad hoc d'experts que parmi les enfants nés au Japon au cours des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, pendant lesquelles le taux de la natalité était très élevé, l'incidence de la délinquance était proportionnellement plus forte; on a également soutenu que lorsque la population est plus nombreuse, le comportement des gens est modifié, en raison des problèmes scolaires.

4. Migration intérieure

38. Le développement exige en fin de compte que la population passe de l'économie de subsistance ou de l'agriculture paysanne à des activités industrielles et commerciales. La culture de la terre doit être mécanisée pour permettre une production à grande échelle employant un moins grand nombre de personnes; l'industrie doit absorber les masses ainsi libérées en quête de travail. Aussi, y a-t-il mobilité géographique, professionnelle et autre. Une telle migration a provoqué bien des perturbations dans des pays qui sont maintenant industrialisés et a constitué un facteur très net de criminalité. Parmi ses répercussions les plus évidentes, on peut citer l'apparition du délinquant itinérant, la contrebande, le trafic des stupéfiants et les évasions; de façon plus subtile, mais néanmoins effective, la migration influe sur les facteurs de criminalité que peuvent être le milieu et la personnalité, et devient ainsi une composante de diverses sortes de comportement illégal. Il convient de noter, cependant, que la migration n'est pas un phénomène indivisible. Elle se fait par à-coups, si bien que ses différents stades ou les différentes périodes qu'elle couvre peuvent être rapprochés de différentes formes et catégories de crimes.

39. Dans les pays en voie de développement, les migrations intérieures, qui s'accompagnent d'un bouleversement de la vie familiale et ont une influence destructive sur les contrôles sociaux ont souvent lieu avant qu'il n'y ait dans les villes d'emplois suffisants ou de logements adéquats et alors que la terre offre encore la seule promesse d'un revenu régulier (encore qu'il ne permette que de subsister). Il s'ensuit que la désintégration de la famille, les mauvaises conditions de logement et le chômage, en l'absence, le plus souvent, d'un secours apporté par l'assistance publique ou d'autres formes de protection sociale, font naître chez l'individu une tendance à manifester sa déception par la délinquance. Dans ce cas, il y a sans doute lieu de prendre en considération non seulement les mouvements provoqués par l'urbanisation, mais aussi les effets du passage d'une économie de subsistance à une économie monétaire et à des formes de production agricole différentes. Les réformes législatives du régime foncier et la multiplication des contacts sociaux peuvent tous être directement associés à l'accroissement du taux de criminalité auquel il faut s'attendre. Les routes et autres moyens de communication qui ouvrent au progrès un pays en voie de développement tendent à accélérer le mouvement de la population vers les centres, privant la terre des travailleurs les plus productifs et aggravant les problèmes sociaux et économiques que connaissent les villes. Comme on l'a reconnu plus haut, il est à prévoir que l'exode vers les villes se poursuivra, mais la migration concomitante a des résultats négatifs et positifs qu'il faudrait peser avec soin si l'on veut retirer le maximum d'avantages du développement.

5. Mobilité sociale

40. La mobilité sociale est à la fois souhaitable et nécessaire aux fins de la croissance économique et sociale, qu'il s'agisse de la mobilité verticale, vers des échelons plus élevés de la société grâce à l'accroissement des moyens d'enseignement ou de la mobilité horizontale dont la migration intérieure est un élément.

Mais lorsque la migration, comme on l'a indiqué plus haut, engendre le chômage et d'autres conditions associées à la délinquance et lorsque le caractère limité des moyens d'enseignement et des possibilités d'emploi, de même que le niveau du développement réduisent les perspectives de progrès par des moyens légitimes, il se peut alors que par mécontentement et poussés par le désir de réussir, certains aient davantage recours à des raccourcis illégaux. Le rythme de la mobilité sociale et l'agitation qu'elle provoque - ou le mécontentement né du changement attendu qui ne se produit pas - sont autant de facteurs qui accroissent le risque de délinquance parmi les personnalités "plus faibles".

6. Progrès technique

41. L'introduction de la science et de la technique, qui exige ou entraîne une production à plus grande échelle, encourage la migration de la main-d'oeuvre, provoque de fortes concentrations urbaines et favorise l'acquisition de nouvelles connaissances prestigieuses. Elle requiert également une nouvelle législation et des contrôles nouveaux, ce qui accroît les possibilités de commettre des crimes. L'automatisation, comme on l'a montré plus haut, peut signifier une industrialisation qui n'offre pas suffisamment d'emplois aux masses venues des zones rurales dans l'espoir d'en trouver. L'amélioration des moyens de transport favorise la production et la commercialisation, mais accélère le rythme de la migration et désorganise souvent tant les contrôles sociaux que la vie familiale. La multiplication du nombre des automobiles, des avions et des ordinateurs, ainsi que l'utilisation fortement accrue du téléphone et de l'électricité ont entraîné toute une nouvelle série de délits et permis de commettre par de nouveaux moyens les infractions traditionnelles. Parfois, lorsque dans un pays en voie de développement une seule industrie se concentre en une usine moderne, cela crée une enclave modernisée entourée de terres et d'habitants qui en sont encore au stade de l'économie de subsistance ou de l'agriculture paysanne. Ce contraste dans les modes de vie influe sur le comportement. On est de plus en plus tenté de commettre des crimes. La technique permet d'améliorer l'enseignement et les moyens de communication audio-visuels, et ceux-ci feront naître à leur tour des idées incompatibles avec la tradition, une tendance à vouloir modifier les notions établies de ce qui est mal et parfois même à mettre en question les anciens modes de comportement. Une forte demande locale de machines modernes et de gadgets nouveaux, tous articles qui, dans les pays en voie de développement, confèrent un certain prestige à ceux qui les possèdent, peut également influencer sur la criminalité. Les jeunes sont souvent tentés de voler pour se procurer l'argent qui leur permettra de faire ces acquisitions désirées. C'est ainsi que pour des raisons tenant à la fois au prestige et à des considérations d'ordre pratique, le vol de bicyclettes est devenu un trait caractéristique des villes en développement.

7. Ensemble de facteurs de criminalité et de développement

42. Ainsi qu'on le voit, il est difficile de qualifier de criminogènes ces aspects du développement, sauf qu'ils exercent un effet très indirect sur le comportement de certaines personnes. On ne doit pas en conclure cependant que

c'est la personnalité de l'individu qui est la clef de la délinquance, car l'approche psychologique conduit à un domaine dont l'étude est tout aussi indéfinie. En règle générale, c'est une combinaison de tous ces facteurs sociaux, économiques, culturels, juridiques, personnels et psychologiques et un ensemble de circonstances spéciales entourant l'événement, qui font un crime et "produisent" un délinquant. Mais du point de vue du planificateur du développement économique et social, il est intéressant de constater que certains des facteurs essentiels à la croissance économique ou sociale sont également ceux que l'on associe le plus volontiers à l'accroissement de la délinquance. Les villes, le développement industriel, la migration, le progrès technique et le goût du risque sont autant d'indicateurs ou de réflecteurs de la croissance économique et sociale d'un pays. Ils sont aussi, semble-t-il, des indicateurs ou des réflecteurs de la criminalité. Il s'agit donc de trouver le moyen de s'assurer les avantages du développement sans en subir les inconvénients, ou tout au moins en réduisant ceux-ci le plus possible.

B. Transformations qui sont tout particulièrement liées à la délinquance juvénile

43. La délinquance juvénile est étroitement liée au processus de désagrégation et de désintégration de la famille, où qu'il se produise. En fait, on a constaté, dans bien des pays en voie de développement, que souvent ce que l'on qualifie de délinquance (en raison de l'intervention de l'appareil judiciaire) n'est guère plus qu'un problème tenant au fait que les enfants sont laissés à eux-mêmes par suite de la migration de la population et de la séparation des membres de la famille à mesure que les complexes industriels et urbains se créent. La délinquance juvénile, dans ce sens, est une notion bien plus vaste que la criminalité chez les adultes ^{21/}. Souvent, la délinquance juvénile semble être un problème très sérieux parce qu'il existe des lois punissant un comportement illégal, mais que les ressources manquent pour créer les services fondamentaux de protection sociale (qui doivent remplacer la sécurité et la protection sociales offertes au sein de la famille) nécessaires dans une société en évolution rapide. Les problèmes qui, ailleurs, sont résolus par des organes non judiciaires ou dans le cadre de l'exercice de pouvoirs discrétionnaires, sont peut-être portés devant les tribunaux simplement parce qu'il n'y a pas d'autres recours. La délinquance juvénile dans les régions en voie de développement tient aussi à ce que le système scolaire y est inadéquat ou insuffisant ou bien au fait que le taux de chômage parmi les jeunes qui viennent habiter dans les villes va croissant. Ces facteurs jouent également dans les régions développées; mais alors que les pays industrialisés peuvent concentrer davantage leur attention sur les jeunes qui ont abandonné leurs études et sur les personnes qui n'ont pas la formation nécessaire pour les emplois disponibles,

^{21/} A. A. G. Peters, p. 11, voir également "Juvenile Delinquency Trends Studies" (SOA/SD/CS.1 à 5). Il ressort par exemple de l'étude de la délinquance juvénile dans la République arabe unie que 50 p. 100 de tous les mineurs traduits en justice entre 1958 et 1962 étaient accusés de vagabondage (SOA/SD/CS.1), p. 14.

le problème qui confronte les pays en voie de développement est que leur système scolaire ne peut même pas donner une instruction primaire à tous les enfants d'âge à fréquenter l'école et que les perspectives se rétrécissent au niveau secondaire et supérieur. Ces pays doivent aussi lutter pour fournir suffisamment de travail à tous ceux qui pourraient acquérir la formation voulue mais qui chôment dans les villes, et ils s'efforcent souvent de ralentir l'exode des zones rurales où il faut une main-d'oeuvre jeune pour accroître et moderniser la production.

44. Il n'est pas rare que l'on assiste à une anomalie, lorsque les circonstances font que les pouvoirs publics construisent des établissements de correction et les dotent de personnel alors qu'ils ne peuvent pas ouvrir des écoles ordinaires dans des régions où la délinquance est faible ou même inexistante. Cela souligne la nécessité d'assurer autant que possible le redressement des jeunes délinquants dans les écoles ordinaires. Il peut aussi en résulter que les jeunes délinquants reçoivent une formation professionnelle adéquate qui ne peut encore être offerte à tous les non-délinquants qui devraient l'acquérir. Cette question du déséquilibre des chances au détriment des non-délinquants n'est pas nouvelle en criminologie, mais elle se pose dans toute sa vigueur dans les régions les plus pauvres du monde. Ici encore la qualité de l'enseignement et le type d'instruction sont importants. Lorsque le système scolaire ne s'acquitte que partiellement de sa fonction au regard de l'ensemble de la société ou qu'il ne correspond pas aux perspectives d'emploi au niveau local, il peut contribuer à accroître le mécontentement des jeunes citoyens mal préparés à vivre dans l'ère de l'automation et à accélérer l'exode des zones agricoles où il est encore possible d'obtenir quelque revenu vers les centres urbains où il n'y a pas de travail et où il faut parfois se livrer à des activités illégales pour survivre. Aussi, est-il fort possible que l'insuffisance des investissements dans le domaine de l'éducation d'une part et leur affectation peu judicieuse à l'intérieur de ce domaine d'autre part, contribuent à accroître le nombre des jeunes délinquants.

45. La délinquance juvénile reflète également la multiplication des possibilités de crime et les tentations de plus en plus nombreuses qui s'offrent aux jeunes à mesure que la société devient plus complexe, gagne en attraits matériels et se libéralise. Comme on l'a indiqué plus haut, l'accroissement démographique à lui seul entraîne une augmentation du nombre d'individus dans les groupes d'âges vulnérables. De toute évidence, il suffit qu'une population se concentre dans un centre pour que le nombre des transactions s'y accroisse et qu'augmente le risque de crime, mais si à cela viennent s'ajouter le relâchement des contrôles sociaux et l'attrait qu'exercent les agréments de la ville qu'il est difficile de se procurer, il est alors clair que le développement lui-même crée une situation qui favorise la délinquance juvénile.

Ce bref examen de certains des facteurs et situations liés à la délinquance juvénile ne manquera pas de soulever un plus grand nombre de problèmes, d'interprétation et de déduction surtout. Il a simplement pour objet de mettre en lumière, afin que le Congrès en discute, certains traits caractéristiques du rapport qui existe entre l'évolution et la délinquance juvénile. Il convient de noter, cependant, qu'il ne s'agit peut-être pas de notions distinctes, mais de différents aspects d'un même processus ou mouvement qui n'est pas encore pleinement compris.

IV. CATEGORIES D'INFRACTIONS DONT LA FREQUENCE TEND A S'ACCROITRE
AVEC LE DEVELOPPEMENT

46. Dans tout pays, les délits contre les biens sont ceux dont la fréquence augmente considérablement au fur et à mesure de sa croissance économique et de ses changements de structure 22/. La société devenant plus ouverte, plus complexe, plus urbaine et plus industrielle, les biens disponibles abondent et avec eux les occasions de les dérober. De plus, les incitations à la possession se multiplient. Dans tous les pays, un pourcentage très important des délits commis par des jeunes est donc d'ordre économique : vol, détournement de fonds, effraction, vol qualifié, etc. 23/. Il semblerait que, dans un premier temps, les délits contre les personnes tendent à diminuer parallèlement à la croissance urbaine et à l'industrialisation 24/, mais ils finissent par s'accroître en nombre et, dans certains pays, semblent présenter une gravité et une importance nouvelles, revêtant la forme de violences accompagnant le vol, l'extorsion et d'autres infractions. Aussi est-ce la violence - et souvent une violence psychopathique insensée - qui préoccupe les pays les plus développés et les plus riches du monde.

47. Il est parfois possible de constater que les jeunes délinquants s'adaptent mieux aux possibilités et aux conditions de la vie urbaine à mesure qu'ils deviennent plus adroits dans leurs vols et plus tortueux dans leurs fraudes, alors qu'auparavant ils auraient sans doute agi avec moins de raffinement et surtout

22/ Dans tous les pays, les délits qui prolifèrent de la façon la plus spectaculaire dans le sillage du développement urbain sont les infractions au code de la route; leur incidence a également un rapport direct avec les progrès de l'agriculture, étant donné que ceux-ci augmentent le nombre des moyens de transport et rendent plus fréquent le recours à des techniques mécanisées. Mais ces infractions soulèvent d'autres questions et ne sont évoquées ici qu'en passant. Il est néanmoins clair qu'elles posent les problèmes les plus graves dans un certain nombre de pays.

23/ Le vol était l'infraction au titre de laquelle des poursuites avaient été engagées contre les deux tiers des mineurs traduits devant les tribunaux du Cameroun. Revue internationale de politique criminelle, No 20 (Publication des Nations Unies, No de vente : 63.IV.3), p. 40/ et contre les quatre cinquièmes des mineurs traduits devant les tribunaux du Maroc. (Ibid., p. 12)

24/ Voir les tableaux dans A. A. G. Peters, Comparative Survey of Juvenile Delinquency in Asia and the Far East, op. cit., p. 40 et 41.

sous le coup de l'impulsion ou profitant de l'occasion. La série d'effractions soigneusement organisées par des bandes est typique de la vie urbaine, mais il en est de même des maisons et des biens qui rendent ces délits profitables. Dans les régions rurales, non seulement le gain serait moindre, mais le risque serait plus grand. L'adaptation - ou l'inadaptation - peut prendre d'autres formes et se manifester par l'accroissement, dans certains pays développés, des infractions aux lois sur les stupéfiants, par une plus grande liberté dans l'expression sexuelle et par une tendance croissante à contrevenir à la loi lorsque celle-ci est considérée comme démodée.

48. Par ailleurs, comme il a déjà été indiqué, ce qui, dans certains cas, paraît être un changement de comportement est peut-être en réalité dû à des modifications apportées à la législation; c'est ainsi que le domaine de la vie privée se réduit progressivement à mesure que la loi exige de plus en plus d'enregistrements, de permis, de déclarations, de rapports, etc., diminuant d'autant les domaines exempts de surveillance et à l'abri de poursuites éventuelles. On sait par exemple que la définition juridique d'un délit est parfois constituée par la description compliquée d'un acte quasiment inoffensif, d'un acte qu'il y a peut-être parfaitement lieu de réprimer en ville, mais que l'on pourrait traiter différemment ou même ignorer dans les régions rurales ou à un stade moins avancé de développement. C'est ainsi que le délit qui consiste à se trouver dans un endroit clos à des fins illicites pourrait être le fait d'un groupe de garçons explorant une vieille bâtisse ou d'un vagabond cherchant un abri.

49. En fait, il ne faut jamais oublier que c'est la loi qui définit le délit et que si les taux de délinquance juvénile dans les pays en voie de développement suivent ceux des nations développées c'est peut-être en partie parce qu'ils adoptent des lois étrangères qui déterminent les formes de comportement illégal et influencent l'orientation de la politique officielle. Il se pourrait donc que, dans les pays en voie de développement, le degré de latitude laissée à la police dans ses rapports avec les jeunes et leur famille exerce une influence sur les catégories d'infractions et les taux de criminalité qui augmentent avec le développement. Les spécialistes du droit et de la criminologie commencent à étudier ce rapport qui existe entre les contrôles officiels et ceux du milieu et à préconiser le recours à des moyens sociaux ou administratifs plutôt qu'à des procédures judiciaires pour enrayer ou au contraire encourager certains types de conduite.

50. L'un des délits les plus fréquemment commis par les jeunes dans une société en croissance consiste à "emprunter" un véhicule à moteur. Sa fréquence, ainsi que celle des vols de voitures et des vols à l'intérieur des voitures, s'accroît avec le nombre d'automobiles en circulation et avec l'insouciance de leurs propriétaires. Elle est due également au fait que les jeunes se laissent entraîner dans des situations où ils sont soumis à bien des tentations, ainsi qu'à la pression qui est exercée sur eux pour qu'ils se conforment aux valeurs de l'adolescence urbaine. La conduite d'une automobile en état d'ivresse, l'homicide par imprudence, le vol et la revente organisés de véhicules à moteur sont autant de conséquences de l'expansion de l'industrie automobile et des systèmes de communications et de transports.

51. Il est intéressant de noter que, bien que la délinquance globale augmente, la proportion entre la délinquance masculine et la délinquance féminine demeure

ordinairement stable jusqu'aux derniers stades du développement et de l'urbanisation, au cours desquels la délinquance féminine augmente. D'une manière générale, donc, le planificateur social et économique dans la plupart des pays en voie de développement n'aura guère à se préoccuper, du moins pendant un certain temps, de la délinquance féminine. En revanche, le niveau de la délinquance féminine, y compris la débauche, peut servir d'indicateur de la cohésion familiale et des contrôles exercés par la famille; et il ne faut pas oublier qu'en raison du rôle qu'elles jouent dans la famille, les femmes peuvent contribuer considérablement à la genèse (ou à la prévention) de comportements délictueux.

52. Lorsqu'une société se développe et se dote de structures industrielles avancées faisant intervenir des intérêts industriels et commerciaux importants, on peut s'attendre à y trouver davantage de délinquance organisée. La corruption aura appris à s'insinuer dans tous les rouages des affaires, à donner une couverture légale à de nombreuses pratiques antisociales et à influencer non seulement les administrations, mais peut-être les législateurs eux-mêmes. Toutefois, la délinquance organisée n'est pas le monopole des pays les plus développés et l'on rencontre dans les pays moins développés d'intéressants exemples de "protection" accordée à la suite d'extorsions et d'"opérations commerciales" illégales auxquelles souvent des jeunes participent. On sait qu'en Asie la mendicité était autrefois une entreprise fort bien organisée et liée à des pratiques moins recommandables. Dans certaines des grandes villes d'Afrique, des bandes extorquent des rançons de protection (bien que cela se pratique encore sur une échelle réduite): Le jeu est parfois organisé d'une manière qui est à la limite de la légalité et il conduit à de nombreuses autres formes de délinquance. Le développement prodigieux du trafic des stupéfiants et de la toxicomanie et l'augmentation qu'il entraîne de la criminalité (car le toxicomane doit se procurer des fonds pour acheter les stupéfiants dont il a besoin) sont des phénomènes largement répandus dans nombre de pays développés; ils préoccupent tout particulièrement les pays en voie de développement dans lesquels sont souvent cultivées les plantes produisant des stupéfiants et où les moyens de contrôle peuvent n'être pas suffisamment mis au point. Les moyens de communication et la diffusion dans le monde d'une "culture de la jeunesse" font que cette mode de la toxicomanie risque de franchir aisément les frontières. Il y a cependant lieu de signaler qu'au moins un pays en voie de développement (l'Iran) a relativement réussi à proscrire la culture de l'opium et à enrayer la toxicomanie. Il y a peut-être là des leçons à tirer par les pays développés.

53. Enfin, la large diffusion de l'enseignement et l'état d'esprit qui se répand parmi les étudiants du monde entier intéressent les pays en voie de développement car la contestation estudiantine et l'apparition d'une force politique en la personne des étudiants risquent de faire surgir de nouvelles vagues de délits. Il ne s'agit pas de délinquance au sens usuel du terme, mais il est de fait que l'affrontement accroît le nombre de ceux qui enfreignent la loi, du moins théoriquement. Dans les pays en voie de développement, les jeunes ont généralement réussi à participer à la vie politique à l'occasion de la lutte menée pour l'indépendance, mais ils ne bénéficient pas encore suffisamment des progrès réalisés et pourraient un jour se mettre eux aussi à contester.

V. PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

54. On a émis l'opinion que l'urbanisation, l'industrialisation, la croissance démographique, la mobilité sociale et l'évolution intervenue dans le domaine technique sont les éléments des transformations sociales et du développement économique les plus susceptibles d'entraîner une augmentation de la criminalité. Ces éléments sont pourtant partie intégrante du processus de développement et il est probable qu'ils iront tous s'intensifiant à la suite des nouveaux investissements qui seront effectués dans l'industrie, l'agriculture, l'infrastructure, la santé et l'enseignement 25/.

55. La question qui se pose au planificateur^{26/} est celle de savoir comment traiter utilement ces éléments du développement pour obtenir une croissance économique et améliorer le niveau de vie tout en prévenant la délinquance ou en la maintenant dans des limites tolérables pour la société. Les planificateurs n'ont nullement sous-estimé jusqu'ici l'importance de cette question. Ils n'ignorent pas que la criminalité constitue un problème social et il est souvent arrivé qu'ils aient été contraints d'opérer un rapide transfert de ressources lorsqu'un seul crime, ayant fait scandale, avait amené l'opinion publique à exiger que la police soit renforcée ou que des crédits soient affectés à l'amélioration des conditions existant dans les établissements pénitentiaires. Ils ne sont également que trop conscients du fait que toute planification doit comporter un investissement de base minimum destiné à assurer le respect des droits de l'homme et l'égalité devant la loi ainsi que la protection des biens. Si, dans un pays, l'on n'a pas jusqu'ici opéré une association étroite, consciente et expresse entre la criminalité et la planification nationale (ou entre la criminalité et le processus général de développement), cela est dû au fait :

a) Que l'on croyait fermement que la criminalité, et particulièrement la délinquance juvénile, tendraient à disparaître parallèlement à l'amélioration de l'ensemble des conditions sociales. Dans une optique réaliste, il a toujours paru plus judicieux d'investir aux fins de l'amélioration de la santé et de

25/ Voir "Politique et planification sociale dans le développement national" (E/CN.5/445, 11 décembre 1969) où l'on défend la thèse selon laquelle les phénomènes économiques sont en fait des phénomènes sociaux : sociaux par nature, ils sont conditionnés socialement et ont des conséquences sociales, de sorte que toute planification du développement qui négligerait cet aspect de la question ne pourrait que fourvoyer.

26/ Par "Planificateur", au sens où ce mot est utilisé ici et dans l'ensemble de la présente section, il convient d'entendre - sauf indication contraire - le planificateur économique et social général, faisant partie de l'équipe chargée de la planification du développement national. Il existe également des planificateurs pour des secteurs déterminés et, lorsqu'il s'agit d'eux, le terme est suivi de la précision nécessaire, par exemple "planificateur dans le domaine de la santé", "planificateur dans le domaine de l'enseignement", "planificateur dans le domaine de la défense sociale".

l'enseignement, du logement et de la sécurité sociale, domaines intéressant la majorité de la population, plutôt que de se consacrer essentiellement à la solution des problèmes touchant des groupes minoritaires tels que les délinquants, les malades mentaux ou l'enfance abandonnée. En d'autres termes, on a toujours conçu le développement comme une amélioration de caractère général, comptant que les groupes spéciaux, générateurs de problèmes, seraient peu à peu emportés par la marée montante des enfants et des adolescents de la génération suivante, plus stables et plus qualifiés.

b) Que l'on espérait, sans trop le dire, qu'un développement accru entraînerait en quelque sorte automatiquement l'assainissement de la société et que la nécessité d'affecter des crédits au maintien de l'ordre public se ferait de moins en moins sentir, en d'autres termes, que l'idée du "gendarme" s'intégrerait de plus en plus étroitement à la psychologie de l'individu à mesure que la société se développerait et que la population gagnerait en maturité.

56. Alors que a) traduit le sentiment qu'un milieu amélioré tendra à réduire la délinquance et l'ampleur de bien d'autres problèmes naguère principalement associés, dans l'esprit du public, à la pauvreté et à des conditions de vie déplorables, b) exprime la conviction que la nature humaine peut mûrir psychologiquement.

57. Les faits n'ont guère justifié cette confiance ni cet espoir. A vrai dire, ces idées toutes faites se sont si peu vérifiées dans la réalité qu'une société très développée affecte des crédits plus importants que jamais au maintien de l'ordre public et que l'on commence à se rendre compte que les investissements dans des secteurs directement productifs ou dans les ressources humaines peuvent, lorsqu'ils sont mal équilibrés ou peu coordonnés, encourager, permettre ou faciliter autant d'actes criminels qu'ils n'en évitent.

58. Une autre raison qui explique l'absence d'une véritable concordance entre la prévention du crime d'une part et la planification et la programmation du développement national d'autre part, est que la santé, l'enseignement et le travail entrent bien mieux dans le contexte de la croissance d'un pays que la prévention du crime. Dans la mesure où les services ordinaires d'un pays dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du travail, de la sécurité sociale, etc., contribuent à la prévention du crime, celle-ci reçoit généralement toute l'attention nécessaire sans qu'il en soit jamais fait expressément mention. Quelle que puisse être l'incidence de ces services sur la prévention du crime, le rôle indirect qu'ils jouent ainsi n'appelle pas une mention ou un développement particuliers. C'est lorsqu'on commence à considérer la délinquance comme un problème distinct, nécessitant une plus grande attention que les services de base en matière de santé et d'enseignement qui s'adressent à la majorité de la population, que l'on commence, en général, à adopter une optique différente de celle du planificateur national. Il n'est pas toujours facile d'intégrer dans l'oeuvre de planification à l'échelon élevé les aspects communautaire, culturel, psychologique ou normatif de la délinquance ainsi que ceux touchant la protection sociale. Faire contribuer à la réalisation des objectifs du développement des mesures relatives à la prévention de la délinquance implique souvent que l'on fasse entrer ces sujets connexes dans une même sphère d'activité.

59. Dans les pays en voie de développement, le planificateur est souvent contraint d'incorporer dans ses plans ces aspects communautaire et social de la prévention du crime en raison de la nécessité de tirer le meilleur parti possible de toutes les ressources disponibles et, plus particulièrement, de la "volonté de la communauté" et de l'effort bénévole de la population pour atteindre les objectifs nationaux. L'importance de la motivation aux fins de la croissance nationale a été évoquée plus haut au paragraphe 17. Les administrateurs et les planificateurs ont généralement conscience du rôle que peuvent jouer la volonté de la communauté et l'effort du groupe mais, en attendant que la validité de telles conceptions puisse être démontrée de façon plus convaincante, ils éprouvent encore des hésitations compréhensibles à engager des ressources qui pourraient être plus nécessaires dans des secteurs plus directement productifs. A la différence de la santé, de l'enseignement et du travail, la volonté de la communauté et l'effort du groupe ne sont pas considérés comme des fins en soi.

60. Il existe cependant une exception à ce qui a été exposé dans les deux derniers paragraphes. L'extension des ministères de la justice, des organes judiciaires et des services de police tend à suivre la croissance d'un pays et il va de soi que ce mouvement a une incidence appréciable sur le plan de la prévention du crime. En outre, dans les pays où le mépris des lois, le terrorisme ou l'instabilité politique exigent le maintien d'imposantes forces de police, de nombreux tribunaux et d'un personnel judiciaire important afin de créer le cadre d'une vie et d'une production commerciales normales, la prévention de certaines catégories de crimes trouve place, à fortiori, dans la planification.

61. Même dans ce dernier cas, à savoir lorsque la criminalité absorbe une part appréciable des ressources nationales, il est rare que les dépenses ou les investissements à ce titre soient judicieusement planifiés. Les dépenses occasionnelles, l'intérêt respectif des divers moyens d'atteindre un même objectif et l'évaluation régulière des projets et des programmes sont des notions rarement appliquées dans le domaine de la défense sociale, sans compter que les aspects positifs de la prévention du crime, la planification anticipée visant à prévoir l'augmentation de la criminalité ou éventuellement à orienter les délinquants potentiels ou le personnel des établissements pénitentiaires vers des services plus constructifs pour le pays, ne bénéficient pas, sur le plan national, de l'intérêt qu'ils méritent. Dans les pays en voie de développement, il arrive que les dépenses consacrées à la justice et à la police augmentent mais en règle générale, les services accessoires ne se développent pas au même rythme (tel est le cas, par exemple, des établissements pénitentiaires, des établissements de redressement, des services de santé mentale, des services de probation, de la protection sociale, et, peut-être même, de l'extension des tribunaux pour mineurs à l'échelle nationale et des services connexes qu'ils assurent). Si ces services accusent un retard, c'est souvent pour la simple raison que les ressources sont trop limitées. Ainsi, on dispose de crédits pour faire les lois et pour en assurer l'application, mais non pour veiller de façon appropriée à la réduction des infractions grâce à la prévention et, ensuite, à des systèmes de rééducation.

62. De tout ce qui précède, il ressort qu'il y a deux manières de concevoir la planification en matière de défense sociale. D'une part, on peut, en maintenant à leur niveau actuel les dépenses consacrées à la défense sociale, rechercher

les méthodes de planification propres à rendre les investissements plus rentables et à assurer des résultats optimums. D'autre part, on peut faire sienne l'optique du planificateur économique et social et chercher à assurer la défense sociale sur une plus grande échelle. La défense sociale devient alors, indépendamment de ses incidences sectorielles, un problème de planification intéressant directement tous les secteurs.

63. Dans le présent exposé, on a retenu cette dernière conception, d'une part, parce que si la criminalité est liée au développement, on ne peut que se placer dans cette perspective élargie; et, d'autre part, parce que même si l'on doit maintenir à leur niveau actuel les dépenses consacrées à la défense sociale, cela intéresse plus d'un secteur, si bien qu'il importe de situer dans un contexte plus large les décisions concernant les investissements.

A. Organisation de la lutte contre le crime en fonction des causes de la criminalité et en vue de les éliminer

64. Tout planificateur national doit connaître ce que coûte la criminalité afin de pouvoir calculer les avantages que procurerait sa diminution. Il doit également disposer d'autres renseignements de toutes sortes qui permettront de prendre des dispositions adaptées aux tendances prévisibles de la criminalité, ainsi qu'aux types et aux modèles qui résulteront des modifications que l'on se propose d'apporter à la structure sociale. En ce qui concerne la planification nationale, il importe de prévoir, par exemple, quelle sera l'importance des vols supplémentaires qu'entraînera, vraisemblablement, l'introduction d'une économie monétaire ou quelle sera l'augmentation des vols avec effraction qui résultera probablement de l'accroissement de la population urbaine. Il convient donc que les planificateurs aient clairement connaissance des mesures les plus efficaces qu'ils peuvent adopter pour prévenir le crime. Il faudrait qu'ils sachent, par exemple, s'ils doivent faire davantage en faveur du logement, de la protection de la famille, de l'enseignement professionnel ou des clubs de jeunes ou s'il ne conviendrait pas, au contraire, qu'ils s'efforcent avant tout de mieux adapter l'enseignement au milieu, d'en renforcer la qualité, d'améliorer les services de probation ou de doter la police d'un matériel perfectionné.

1. Caractère limitatif des données

65. Tout ceci suppose que l'on sache exactement quelles sont les politiques et les programmes qu'un gouvernement a le plus intérêt à appuyer pour prévenir le crime de la façon la plus efficace et que l'on puisse les adopter en prévoyant les résultats qui en sont attendus. Tel n'est malheureusement pas le cas, et la fourniture de ces données au planificateur constitue l'une des tâches les plus délicates auxquelles doit faire face le criminologiste ou le responsable de la prévention du crime ou des services de lutte contre la criminalité. Le fait est qu'en dépit des études et des recherches très étendues et très approfondies qui ont été faites depuis des années dans nombre de pays, il n'a pas encore été possible de déterminer de façon positive et sans équivoque les facteurs essentiels auxquels la criminalité est imputable. Comme on l'a déjà signalé, on peut toujours montrer, à propos de presque tous les facteurs notoirement associés à la délinquance - qu'il s'agisse des "ménages brisés" et de la déficience mentale ou de la surpopulation, des sous-cultures délinquantes, des enfants abandonnés à eux-mêmes et de la pauvreté - que parmi les jeunes vivant dans ces conditions le nombre des

non-délinquants est au moins égal à celui des délinquants. Cela est souvent vrai dans le cas où plusieurs facteurs entrent en jeu. Il n'est pas rare que tout en connaissant les éléments du problème, on ignore leur importance relative, leur interaction ou leur influence respective sur l'acte délictueux.

66. Naturellement, la criminologie a accompli des progrès considérables depuis des années, ne serait-ce qu'en circonscrivant les problèmes et en évitant certaines recherches qui auraient eu vraisemblablement pour effet d'encourager la spéculation au lieu d'en réduire l'ampleur. Mais il reste difficile de donner des avis quant aux mesures destinées à prévenir le crime à l'échelle de l'ensemble de la population.

67. Ainsi, exception faite du degré de "réussite" pouvant ressortir des examens effectués à l'issue de la probation, du séjour en établissement de redressement, de l'orientation des enfants et du travail dans les prisons, exception faite aussi de certaines intéressantes recherches concernant la détection des tendances de la délinquance avant que celles-ci ne se manifestent, ou de la prévision des chances de succès ou d'échec de certains traitements déterminés, il existe peu d'éléments que l'on puisse utilement soumettre au planificateur qui doit savoir dans quel domaine et dans quelle mesure il faut mettre principalement l'accent.

2. Planification en vue du développement et données nécessaires aux fins recherchées

68. Cette pénurie de données n'éloigne pas pourtant le planificateur du criminologiste et du responsable des services compétents. Elle les rapproche, au contraire, les incitant à joindre leurs efforts pour tenter de combler cette lacune. Car il reste à accomplir un travail utile. Il y a lieu de se demander s'il ne serait pas déjà possible d'établir des projections, tout au moins de façon très générale, touchant le nombre et la nature des infractions qui seront commises, dans une société déterminée, cinq ans plus tard, en se fondant sur certaines hypothèses concernant la croissance démographique, le rythme de la croissance urbaine, l'importance des forces de police, etc. En fait, les pays en voie de développement peuvent s'inspirer de l'expérience acquise dans les pays développés afin de rendre leurs prévisions moins conjecturales. On a cité un intéressant exemple ^{27/} de ce genre de projection, tendant à établir un coefficient de criminalité sur la base du rapport existant entre le nombre des crimes enregistrés chaque année et le nombre des crimes prévus (en se fondant sur certains chiffres par âge concernant la propension à commettre des crimes et la structure par âge réelle pour l'année en cours).

69. En effectuant certaines études particulières dans des régions choisies, il pourrait se révéler possible de "conjecturer", aux fins de la planification, le volume de la criminalité "réelle", à savoir le nombre non seulement des infractions signalées, mais aussi des infractions qui ne le sont pas. Toutefois, il ne semble

^{27/} Gösta Carlsson, "Response, inertia and cycles", Acta Sociologica (Copenhague), vol. II, No 3, 1968, p. 139. Il convient également de signaler que Quetelet, dans une étude statistique sur le crime effectuée au XIXème siècle, s'intéressait à la "propension à la criminalité" et que, se fondant sur des données manifestement impropres, il s'est efforcé de démontrer que cette propension demeurait constante au cours de diverses périodes.

80. Cela n'ira pas sans difficultés. L'on pourrait certes, sans modifier la situation véritable, changer de méthode et obtenir ainsi des chiffres qui donnent satisfaction aux planificateurs qui souhaitent évaluer le résultat de leurs efforts. Par exemple, le nombre des infractions découvertes par la police ou celui des jeunes gens poursuivis peut être augmenté ou réduit, selon le cas, soit en modifiant légèrement les méthodes de calcul, soit en rectifiant le nombre des affaires effectivement instruites. Mais ces problèmes sont de ceux que les planificateurs doivent accepter à propos de toutes les statistiques nationales, et bien que de tels objectifs arbitraires soient approximatifs, hypothétiques, voire partiellement hasardeux, ils sont nécessaires si l'on veut pouvoir évaluer les progrès réalisés et, en fin de compte, mettre en balance le coût véritable des investissements dans le domaine de la défense sociale et les avantages qu'ils auraient permis de retirer s'ils avaient été affectés à d'autres fins.

C. Schéma des investissements

81. Les pays en voie de développement, comme tous autres, doivent améliorer quantitativement et qualitativement les ressources financières, naturelles, scientifiques et humaines du pays de façon à accroître sa capacité de développement et ainsi élever le niveau de vie du plus grand nombre possible de ses habitants. L'accroissement de la productivité est généralement une tâche prioritaire, de sorte que l'on investira en premier lieu dans l'agriculture, l'industrie et l'infrastructure (transports, communications), ainsi que dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du travail, dont dépend la qualité des ressources humaines. Ces investissements absorbent la majeure partie des ressources disponibles.

82. Dans ces conditions, il est peu probable que la prévention du crime puisse espérer recevoir - ou justifier - une priorité suffisante pour infléchir le sens des efforts qui sont déployés en vue de développer la capacité de croissance. Bien entendu, des ressources supplémentaires doivent lui être affectées s'il est possible de le faire; il est pourtant des pays qui disposaient de ressources, mais ne les ont pas employées de manière à protéger la société contre la criminalité ou à réduire les effets du crime à mesure que le développement progresse. Il n'en demeure pas moins qu'en règle générale, tous efforts qui pourraient être entrepris dans les pays en voie de développement en vue de lutter contre la criminalité devront s'inscrire dans un plan général de développement mettant l'accent sur les secteurs directement productifs. Même si les objectifs sociaux de la planification reçoivent une attention accrue et même si l'affirmation des droits de l'homme amène à donner à la défense sociale une place plus importante, la prévention du crime devra encore s'adapter aux efforts qui tendent à élever le niveau de vie par un accroissement de la production. Plusieurs possibilités s'offrent à cet égard; on en trouvera ci-après quelques exemples.

1. Investissements intersectoriels

83. La prévention du crime est une activité intersectorielle dont le succès dépend dans une large mesure d'une coordination satisfaisante dans la planification d'ensemble. Cette coordination, lorsqu'elle permet de mettre au point des

investissements pour le développement ou de l'absence de tels investissements. Il est arrivé bien souvent, dans les pays en voie de développement, que les investissements dans les secteurs modernes aient laissé les branches traditionnelles à l'abandon et aient suscité des problèmes économiques et sociaux de nature à favoriser le crime ^{32/}. L'éradication du paludisme a parfois posé des problèmes de structure à cause de ses effets sur la population. Ce phénomène a des incidences à long terme dans le domaine social et dans celui de l'éducation et peut provoquer une série de goulots d'étranglement et par là même encourager certains, à différents niveaux, à prendre des libertés avec la loi. Des investissements qui manquent de régularité peuvent provoquer du chômage. Or, il est très difficile de prévenir le crime lorsque les possibilités de gains honnêtes sont limitées; par ailleurs, la course à l'emploi peut compliquer sérieusement le reclassement de celui qui a eu maille à partir avec la loi et, dans les pays en voie de développement, les allocations de chômage ou les prestations d'assistance publique peuvent être insuffisantes ou même inexistantes. Certes, le crime est souvent le fait de personnes incapables de conserver un emploi même lorsque les emplois abondent, mais le fait qu'il existe des possibilités de travail fait toute la différence. Quoi qu'il en soit, les investissements dans des projets industriels, qui accroissent l'urbanisation et accélèrent la mobilité sociale, créent des conditions favorables au crime si des dispositions ne sont pas prises pour parer à leurs effets secondaires.

91. On pourrait donc prévoir, lors de l'organisation de la croissance industrielle et urbaine, des mesures visant à pallier leurs conséquences les plus désastreuses. La nature exacte de ces mesures demeure incertaine mais, dans l'état actuel des connaissances, un degré raisonnable de planification sociale semblerait utile pour équilibrer la planification économique. On a déjà appelé l'attention sur la rareté de la planification régionale globale et intégrée. Toute amélioration à cet égard pourrait prévenir certains problèmes et certaines difficultés structurelles. Les concentrations industrielles qui constituent un pôle d'attraction pour les travailleurs doivent être accompagnées de logements, d'écoles, d'installations récréatives et de moyens de formation professionnelle suffisants. Améliorer les services offerts aux migrants risque d'accélérer l'exode vers les villes, mais cela peut aussi atténuer les bouleversements et cela permet d'envisager plus sérieusement des possibilités telles que la création de villes satellites ou la mise en oeuvre de plans plus ambitieux de développement rural.

92. La redistribution des richesses et l'égalité des chances sont des questions qui, dans ce domaine, ont des répercussions importantes sur l'adaptation et le comportement des êtres humains et qui influent directement sur la défense sociale. Comme tant d'autres améliorations d'ordre social, ces objectifs doivent en soi trouver place dans la planification, mais leur importance pour la défense sociale ne saurait être perdue de vue; il serait d'ailleurs du plus grand intérêt de suivre de près l'évolution de la criminalité là où les modifications de cet ordre

^{32/} Voir le document E/CN.5/445, pour "l'absence de mécanisme de rétroaction satisfaisant ou même simplement positif entre l'agriculture et l'industrie, les techniques modernes et les techniques traditionnelles, la ville et la campagne, les régions en avance et les régions en retard et entre les groupes à revenu élevé et les groupes à faible revenu".

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.